

Contribution pour le Séminaire préparatoire
au Sommet Mondial pour le Développement Social
(Copenhague, mars 1995)

LE DÉVELOPPEMENT PEUT-IL ÊTRE SOCIAL ?

*Pauvreté, chômage, exclusion
dans les pays du Sud.*

Royaumont, 9-11 janvier 1995

**"STRATÉGIES MIGRATOIRES DES SÉNÉGALAIS ET
RECOMPOSITIONS SOCIALES"**

Sylvie BREDELOUP

ORSTOM

MINISTÈRE
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Fonds Documentaire IRD



010024434

STRATEGIES MIGRATOIRES DES SENEGALAIS ET RECOMPOSITIONS SOCIALES

La migration lointaine est devenue pour de nombreux ressortissants ouest-africains une composante structurelle. D'abord internes, provisoires, saisonniers, n'affectant qu'une frange de la population active, ces mouvements tendent à devenir urbains, internationaux et à revêtir un caractère plus définitif, plus collectif.

Effets de la crise sur les politiques migratoires (pays d'accueil et zone d'émigration)

Sous l'effet de la crise économique internationale, les contraintes que rencontrent les migrants ouest-africains - autant dans les pays d'origine que dans les pays d'accueil traversés - se sont multipliées. La politique de fermeture des frontières engagée en Europe au seuil des années soixante-dix combinée à toute une série de mesures restrictives prises plus récemment comme l'instauration du visa pour tous les ressortissants ouest-africains arrivant sur le sol italien, nouvel Eldorado européen, a modifié et continue de marquer profondément les pratiques migratoires des populations africaines.

En France, le regroupement familial a été le signe d'une rupture par rapport au projet migratoire initial. Ne pouvant plus profiter du système de "noria", système de rotation dans lequel les fils remplaçaient les pères en migration lorsque ces derniers prenaient leur retraite ou décidaient de rentrer définitivement, les migrants de la vallée du fleuve Sénégal (Sénégalais, Maliens, Mauritaniens) se sont installés durablement en famille (C. Quiminal, 1991). En se sédentarisant, ils ont été conduits à transiger avec les institutions françaises, c'est-à-dire à accepter les conditions de logement et de ressources exigées par les décrets pour que les femmes et enfants puissent être autorisés à séjourner en France au titre du regroupement familial. Mais à compter de 1989, les regroupements familiaux se sont considérablement ralentis (ne concernant plus que 345 personnes en 1992 pour 1013 en 1984 selon sources O.M.I.) alors que la migration clandestine vers la France se poursuit au compte-gouttes.

En Italie aussi, l'immigration ouest-africaine s'est ralentie. Contrairement à d'autres pays de la Communauté Européenne, elle est récente, datant du début des années quatre-vingt. Elle s'est intensifiée après 1988, période où l'Allemagne comme la France ont rendu obligatoire le visa pour les Sénégalais et où l'Italie amorçait sa politique de régularisation. Elle concerne principalement les Sénégalais, Ghanéens, Nigériens, Capverdiens et dans une moins large mesure les Burkinabè et Ivoiriens. La loi Martelli (1990) est en Italie, la première en son genre à aborder la question de l'immigration dans un pays qui encore dans un passé proche était occupé à gérer sa propre émigration. Si cette loi a permis aux anciens migrants (irréguliers et clandestins), présents depuis longtemps sur le territoire italien, de régulariser leur situation, en revanche, elle a rendu cette démarche presque impossible pour ceux qui sont arrivés après juin 1990. Pour bon nombre de ressortissants ouest-africains, le séjour irrégulier en Italie était saisonnier : ils gagnaient la péninsule au printemps et repartaient à l'automne, quand la saison agricole était terminée, quand les plages vidées de touristes ne permettaient plus aux vendeurs ambulants de conclure leurs affaires. L'obligation de visa a considérablement limité ces mouvements (M. Mboup, 1994). Une partie des immigrés irréguliers du sud italien seraient en train de rentrer progressivement au pays, leurs conditions de vie étant devenues trop dures et leurs gains trop modestes. Ceux qui ont pu régulariser leur situation se sont installés dans le Nord industriel, dans les provinces de Bergame, Brescia et de Vicence. Le transfert des

réguliers du Sud au Nord s'est opéré entre 1989 et 1991, dans une conjoncture économique favorable avec d'un côté la petite industrie à la recherche d'une main-d'oeuvre bon marché non spécialisée, et de l'autre, des immigrés nouvellement régularisés prêts à travailler. Mais cette demande a été vite saturée. La conjoncture économique a changé et le flux Sud-Nord vient de s'achever (*O.Schmidt di Friberg, 1993*).

Au sein même du continent africain, les conditions de séjour des migrants se sont détériorées. Finie l'époque où le Ghana, la Côte-d'Ivoire recherchaient activement des manoeuvres agricoles voltaïques pour travailler dans les plantations de café, cacao. En réglementant cette immigration par une série de lois, arrêtés, le Ghana provoque le départ des immigrés illégaux et leur réorientation vers la Côte-d'Ivoire, le Nigéria. En refusant le principe de double nationalité pour les pays du Conseil de l'Entente qui reflétait la volonté de mettre en conformité statut juridique des immigrés et pratiques migratoire, le parlement ivoirien a réintroduit une dimension nationale à la politique d'immigration. Témoin de la montée du nationalisme, ce rejet a eu pour effet de maintenir un statu quo : absence de contrôle des flux, absence de droits politiques ou sociaux réels pour les immigrés, absence de politique d'intégration. Au même titre, l'instauration à partir de 1991 de la carte de séjour obligatoire pour les étrangers même citoyens de la CDEAO témoigne de la dégradation des conditions d'accueil en Côte-d'Ivoire, premier pays d'immigration d'Afrique de l'Ouest (*R.Blion & S.Bredeloup, 1994*). Bien que ne pouvant expliquer à lui seul les retours massifs au pays de la communauté Burkinabè, communauté étrangère la plus importante en Côte-d'Ivoire (1,5 millions selon le RGPH de 1988), ce durcissement de l'Etat ivoirien a incontestablement des effets sur ce mouvement de retour. Ces retours prennent des formes plurielles : retour catastrophe des chômeurs installés à Abidjan, réinstallation dans les zones rurales de l'ouest de migrants décidés à rentabiliser des activités agricoles ou à développer un commerce, un atelier, enfin confiage au sein de la famille d'enfants Burkinabè nés en Côte-d'Ivoire (*R.Blion, 1992*).

La crise parce qu'elle est durable et autant sociale, politique qu'économique ne fait qu'aggraver les tendances au nationalisme déjà latentes. Le débat récent sur le vote des étrangers aux élections présidentielles de 1995 en Côte-d'Ivoire n'a pu que rendre mal à l'aise les communautés étrangères, placées au centre d'un véritable enjeu politique. Représentant plus de 20 % du corps électoral potentiel (RGPH 1988) et qualifiée de "bétail électoral" par l'opposition, fortement hostile au vote des étrangers qu'elle rend responsable du maintien du PDCI au pouvoir, la communauté Burkinabè semble au même titre que la communauté sénégalaise soulagée par la non ratification du projet de loi visant à accorder le vote aux non-nationaux ressortissants de la CDEAO.

Sur le continent africain tout entier, les expulsions vont bon train, montrant le caractère inopératoire des conventions de libre circulation (CDEAO, UDEAC, CEPGL). A deux reprises (1983, 1985), Le Nigéria a expulsé près de trois millions de travailleurs en situation irrégulière provenant principalement des pays membres de la CDEAO. "Non seulement les pays signataires n'ont pas abrogé les réglementations nationales qui contredisaient ou empêchaient l'application des dispositions des conventions mais, dans certains cas, en ont adopté des nouvelles allant à l'encontre des dispositions des conventions" (*S.Ricca, 1990 : 111*).

Au Sénégal

Au-delà des expulsions massives (Ghana, Nigéria) qui ont provoqué une réorganisation des flux au sein de l'espace africain (*N.Robin, 1992*), si on s'en tient au renvoi des senls Sénégalais, on s'aperçoit qu'il s'agit d'une longue histoire engagée à l'orée des années soixante-dix au Zaïre et qui tout dernièrement a gagné en intensité. Expulsés de Zambie, d'Angola en 1992, ils le sont aujourd'hui d'Afrique du Sud où les nouvelles autorités les perçoivent comme une menace à la

mise en oeuvre du programme de reconstruction de leur pays sorti à peine du régime d'apartheid. Enfin 250 Sénégalais ont été rapatriés "volontaires" du Cameroun, pour des raisons d'ordre économique : en panne à Yaoundé ou Douala, ils n'avaient ni les moyens de poursuivre leur route vers le Gabon, ni de rentrer au pays, ni enfin d'asseoir leur position au Cameroun en toute légalité. Que le gouvernement sénégalais affrète un avion pour faire rentrer au pays ses ressortissants alors que non-expulsés par le pays d'accueil constitue une première. Cet événement est très certainement à mettre en relation avec l'instauration récente du visa au Cameroun pour les migrants ouest-africains et le fait que les finances de l'Etat sénégalais ne lui permettent plus d'être représenté officiellement dans tous les pays où vivent et travaillent ses ressortissants.

Il y a d'ailleurs un paradoxe certain entre le moindre soutien qu'accorde le gouvernement sénégalais à ses compatriotes en migration et l'intérêt grandissant qu'il leur reconnaît en liaison avec leurs capacités d'épargne, de finance. Créé dès avril 1983 - première africaine - le ministère chargé des émigrés se réduit aujourd'hui à une Direction des Sénégalais de l'extérieur avant que ne se constitue un Conseil Supérieur des Sénégalais de l'Extérieur à l'exemple du Mali voisin. Pour des raisons dites économiques, sept ambassades et cinq consulats ont fermé leurs portes rendant la circulation des Sénégalais plus difficile sur le continent africain. Comment disposer d'une assistance, d'une protection, comment obtenir une carte de séjour, un visa sans représentation diplomatique proche ? Dans le même temps, conscients du rôle que pouvaient jouer, réinvesties localement, les fortunes accumulées à l'extérieur, l'Etat sénégalais ouvrait un consulat à New York. "Certains n'hésitent pas à dire que New York est courtisée parce qu'elle refuse d'être conquise. Elle est la seule grande cité étrangère où Abdou Diouf a été battu lors de la dernière élection présidentielle". Il se trouve aussi que l'argent des Modou pèse de plus en plus lourd dans l'économie sénégalaise. A l'occasion du symposium du gouvernement sur les Sénégalais de l'extérieur (novembre 1994), le ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur évoquait les actions menées dans le domaine du transfert de l'épargne des émigrés "pour valoriser le génie, la créativité, le dynamisme et la vitalité des Sénégalais de l'extérieur, en vue de leur implication plus effective dans le processus de développement économique et social du pays". En suivant cette logique, il n'est pas étonnant que la Direction des Sénégalais de l'extérieur, avant même d'étendre un réseau de correspondants en Afrique, ait contribué à la mise en place d'un bureau de la Banque de l'Habitat du Sénégal à New York permettant à tout ressortissant sénégalais, en situation régulière ou non de procéder au transfert de son épargne vers Dakar. Pour l'Etat sénégalais, le migrant est devenu un acteur économique et social du pays : pour l'année 1993, les transferts de fonds des Sénégalais de France vers leur pays d'origine représentaient la moitié de l'aide publique française au Sénégal (soient 65 milliards de francs CFA)¹. De mai 1993, dat de son ouverture à janvier 1994, l'agence new-yorkaise de la BHS aurait transféré 500 millions de francs CFA et depuis la dévaluation du franc CFA, les opérations mensuelles auraient considérablement augmentées. Sur les huit premiers mois d'exercice 1994, plus de deux milliards 700 millions de francs CFA auraient été transférés (Sud Quotidien, 24/09/94). Autrement dit, l'Etat sénégalais entend mieux structurer cette manne financière.

Effets cumulés des politiques et de la crise sur les stratégies migratoires ?

Si les migrants n'ont pas attendu la précarisation de leurs conditions de vie dans les pays d'accueil pour organiser leur présence ou préparer leur départ, leur visibilité actuelle doublée d'une plus grande vulnérabilité les conduit à développer des stratégies migratoires encore plus élaborées et à regrouper leurs forces.

¹ Ibidé citée dans "Les immigrés, moteurs du développement", Monde Diplomatique, décembre 1993.

Le diamantaire, un précurseur dans la circulation migratoire

En matière stratégique, les diamantaires ouest-africains, migrants internationaux peuvent être considérés comme des précurseurs (S. Bredeloup, 1993; 1994). Les différentes sanctions prises par les États d'Afrique orientale à leur rencontre - interdiction de travailler, de résider, expulsions, emprisonnements - les ont amenés à intensifier leur circulation, à essaimer encore davantage, à multiplier leurs réseaux de compétences, passant maîtres dans l'art de gérer les risques. Cette mobilité accrue devant être comprise moins comme un développement organique dans un environnement hostile que comme la volonté de territorialiser des initiatives. Conjuguant plusieurs unités familiales, ces négociants combinent également plusieurs activités, faisant un usage polyvalent du territoire. Les lieux sont à lire et à rapprocher par les fonctions qu'ils occupent au sein de cette communauté émigrée. Hier la Sierra Leone, le Zaïre, aujourd'hui l'Angola, l'Afrique du Sud sont les pays producteurs de diamants desquels on se fait expulser parce que interdits de séjour et de travail en tant qu'étrangers. La Belgique, la Suisse ou Israël sont les bases arrière du système à partir desquelles on tire les réinvestissements que comme un lieu de retour. Mais travaillant sur un marché artificiel, protégé par le cartel sud-africain De Beers, les diamantaires ouest-africains sont restés en dehors du milieu d'affaires qui s'est constitué en aval. Ils parviennent difficilement à se convertir dans d'autres activités commerciales ou à réinvestir leurs capitaux dans leur pays d'origine. Bien qu'ils aient compris l'importance qu'il y avait à tisser un réseau d'obligés à tous les niveaux de la hiérarchie administrative, les alliances politiques qu'ils ont contractées grâce au volant financier dont ils disposent ne sont pas garantes d'une réussite économique. Pour alimenter leurs affaires au pays, les diamantaires sont conduits à poursuivre en parallèle leur trafic.

Circulation des hommes et multiplication des sites

À l'exception de ceux qui ont opté pour un travail salarié en France ou en Italie et qui ont pu régulariser leur situation et à l'instar des diamantaires, la majorité des ressortissants ouest-africains intègrent aujourd'hui dans leurs parcours migratoires des étapes plus nombreuses et par conséquent plus courtes que par le passé. L'accélération des retours ou les réorientations migratoires qu'on peut repérer sur et en dehors du continent africain sont les signes d'une circulation accrue. Dans ce dispositif migratoire et professionnel, la Côte-d'Ivoire tient une place à part que la capacité politique des États n'a pu modifier. Pour les commerçants, artisans Burkinabè, Maliens ou Sénégalais qui déploient des logiques transnationales, elle joue un rôle de plate-forme de redistribution à partir de laquelle on peut réémigrer plus loin encore ou revendre des marchandises acquises aux États Unis, en Europe ou sur le continent africain. Ces ressortissants ouest-africains cumulent alors les statuts de migrants et de commerçants internationaux. La Côte-d'Ivoire demeure une zone de transit, un espace-relais qui continue de fonctionner au gré des recompositions de filières et qui permet la démultiplication des activités sur plusieurs sites. C'est aussi un lieu refuge après expulsion du Congo, du Cameroun, du Gabon.

Circulation des femmes et des enfants de migrants

Quand les hommes doivent user de la circulation comme une nécessité pour survivre, ils mettent à l'abri leurs épouses. C'est ainsi que depuis quelques années, on assiste au retour massif des Sénégalaises du Cameroun. Elles étaient estimées à plusieurs centaines au cours de la décennie 1980-90. En 1993, on en comptabilise plus que 100². L'instauration officielle (février 1993) du visa obligatoire pour tous

² Informations recueillies par C.C.B.A lors de sa mission au Cameroun (Août 1994).

les étrangers associée à la dérive économique ³, politique du pays rendent aujourd'hui beaucoup plus aléatoire l'installation des commerçants de la vallée du fleuve Sénégal à Yaoundé et Douala. Concurrencés largement par les entrepreneurs Bamileke, ils projettent de poursuivre leur route vers le Gabon, pays de cocagne à combien dangereux⁴. C'est bien la précarisation de leurs conditions de vie et de travail qui les incitent à renvoyer leurs femmes et enfants au pays. De Côte-d'Ivoire, le repli des femmes de migrants sénégalais a été engagé depuis plus longtemps encore. Pour asseoir leur situation financière, les hommes développent une extrême mobilité, parcourant autant les villes ivoiriennes de l'intérieur que d'autres contrées plus lointaines à la recherche de recettes commerciales appréciables. Dans ces conditions, ils préfèrent circuler seuls. Une recherche (S. Brodeloup, 1992) menée auprès des ressortissants de Dodel, village de la moyenne vallée du fleuve où plus d'un foyer (cuisine) sur deux est touché par la migration, nous avait déjà conduit à cette conclusion : les femmes ne viennent plus aussi souvent, à tour de rôle, comme par le passé, rejoindre leurs maris. De la même manière prétextant la nécessité d'éduquer au village selon des préceptes religieux bien établis, les enfants nés et grandis en migration ou encore la nécessité de prendre en charge au village la mère vieillissante du mari, femmes et enfants de migrants rentrent au pays. Ces motifs participent de la même volonté d'opérer un rééquilibrage des membres de la cellule familiale entre ici et là-bas. Dans cette stratégie, le migrant attribue à sa femme un rôle d'intendance au village, base arrière de son système migratoire. C'est pourtant bien la circulation de ces femmes d'un lieu à l'autre qui contribue au maintien des liens avec la famille et la communauté toute entière et qui dispense le mari d'un retour, surtout en ces périodes de turbulences économiques.

Une fois de retour, ces femmes, comme celles qui sont restées au village, sont amenées à s'occuper des enfants des unes et des autres, à réactiver leurs rapports avec la famille de leurs maris, à gérer la dépense quotidienne sans toujours pouvoir compter sur des envois réguliers. Acquiescent-elles de nouvelles responsabilités éducatives ou professionnelles parce que leurs maris sont absents ou parce qu'elles ont elles-mêmes élargi leurs espaces de vie ? L'absence des uns peut conduire à l'autonomie des autres. A moins qu'elles aient eu la possibilité d'épargner largement en migration, les femmes nouvellement rentrées qui avaient rejoint leur mari en migration deviennent de plus en plus dépendantes des sources de revenus masculins (C.O.Ba & S. Brodeloup, 1994). En revanche, leurs sœurs restées au village, femmes de cultivateurs ou même de migrants semblent davantage impliquées dans l'éducation des enfants, dans le travail agricole. Elles se soucient de leur propre éducation, suivant des cours d'alphabétisation ou de formation à la couture, à la gestion alors que leurs journées de travail sont déjà très chargées (M. Drama, 1993). Considérées de plus en plus comme des actrices potentielles du développement, elles sont contactées par les ministères, les bailleurs de fonds internationaux, ou encore les ONG relais. Elles sont sollicitées pour "initier" de larges groupements féminins devenant leurs interlocutrices pour la réalisation de projets artisanaux, de périmètres irrigués. Bien que les femmes n'aient toujours pas accès à la terre au plan juridique ni à la propriété, elles semblent susceptibles d'ériger de nouveaux modèles de développement. Progressivement ces femmes acquièrent une certaine maîtrise des institutions étrangères comme leurs sœurs ayant migré en France et non sur le continent africain. Plus que la migration internationale, c'est bien le contact avec un milieu exogène qui peut remettre en question les rapports de genre.

³ Toutes les mesures adoptées depuis 4 ans pour réduire le train de vie de l'État camerounais n'ont pas abouti. L'État ne parvient toujours pas à réunir les recettes nécessaires à la rémunération des agents de la Fonction Publique. L'incivisme fiscal, la fuite des capitaux semblent difficiles à combattre.

⁴ D'après l'Ambassade du Sénégal au Cameroun, en 1993, 67 Sénégalais auraient trouvé la mort en voulant traverser la frontière Cameroun-Gabon. On trouve quelques échos de ces drames dans la presse sénégalaise (Revue de presse, MIGPRESS 5, ORSTOM, Soleil du 5/02/93 "Gabon, 64 Oust-Africains meurent en prison".)

Quand la crise rend acceptable le travail féminin

Il n'est pas dit que ce soient les femmes ayant rejoint leurs maris en migration qui participent le plus activement à la promotion féminine et à l'évolution des rapports de genre. Tout dépend en définitive de leurs propres activités. Dans la situation économique actuelle, les hommes ne s'opposent plus aussi fermement que par le passé à l'idée que leurs épouses entreprennent un petit commerce ; ils y voient un moyen d'alléger leurs propres charges. Aux États-Unis notamment, un journaliste titrait en avril 1992 dans *Sud Quotidien* les "Fatou remplacent les Modou à Harlem". Les premières femmes sénégalaises à migrer à New York accompagnaient leurs époux ; il s'agissait de Wolof appartenant à la confrérie mouride. Elles ouvraient des "cantine" servant le *cebu cën* à leurs compatriotes. A présent, des femmes célibataires ou divorcées s'installent à New York pour y travailler durablement. Leur travail ne dépend plus de celui de leurs compatriotes. Elles peuvent même les concurrencer en exerçant le commerce ambulancier dans un premier temps mais diversifient rapidement leurs activités, investissant le secteur des services (restauration, hôtellerie, commerce de gros en matériel électronique). On peut se demander avec V Ebin dans quelle mesure la présence de ces femmes renseigne sur l'évolution de la société Wolof. Ces départs sont-ils à relier aux difficultés économiques grandissantes que traverse le Sénégal ou assiste-t-on à un processus d'individualisation ou d'émancipation ? La crise économique rendrait les femmes africaines plus actives, plus créatives et surtout plus visibles.

Quand dynamique migratoire rime avec dynamique associative

Se développant dans les grands centres urbains sur la base des origines communes de ses membres, les associations de ressortissants parviennent à financer des actions de développement dans leurs villages d'origine, palliant au désengagement des États africains. Assurant l'interface entre des communautés plus ou moins bien organisées, les pouvoirs publics, les institutions régionales, internationales, ces formations sont devenues incontournables ici et là-bas. En France, quatre cents associations créées sous le régime de la loi 1901 ont été recensées par l'Institut PANOS, pour les trois pays du fleuve Sénégal. Lieux d'initiatives, d'innovations, de transformations, les associations des ressortissants pour le développement des villages (A.R.D.) sont aussi des lieux de pouvoir, de confrontation. Ils deviennent des outils stratégiques aux mains des migrants mais il serait illusoire de croire que tous les migrants se donnent la main pour parvenir à un développement efficient (S. Bredeloup, 1994).

De l'expérience migratoire et professionnelle plurielle découle une pratique de la solidarité et une conception du développement divergente. A travers le syndicalisme notamment et la lutte contre les tarifs prohibitifs dans les foyers de travailleurs, en France, les migrants de la vallée du Sénégal ont découvert les règles de l'action collective organisée qu'ils ont ensuite pu mettre à profit dans l'associationnisme immigré. Ce détour par la France a permis à quelques-uns de valoriser leur capital relationnel, leurs compétences organisationnelles et de se poser en nouveaux leaders renégociant parfois les alliances passées entre les aînés et les cadets, entre les nobles et les anciens captifs. Par cet apprentissage collectif, ces innovateurs, hommes d'action inventent une nouvelle praxis sociale. Par leurs stratégies fondées sur l'innovation, ces migrants entendent bien contribuer au développement de leur village en négociant la transition vers l'économie marchande. Par l'intermédiaire de regroupements inter-villageois, ils espèrent pouvoir aller au-delà d'investissements religieux, sociaux, sanitaires, scolaires et parvenir au financement d'activités productives, procurant des revenus monétaires suffisants pour rendre caduque à terme l'émigration lointaine.

En revanche, sur le continent africain, les migrants sénégalais, pour l'essentiel commerçants indépendants n'ont pas fait l'apprentissage du syndicalisme ni n'ont été conduits à afficher fortement leurs différences parce que la société

d'accueil ne l'exigeait pas comme en France. Seule référence commune mise en avant et fédératrice dans les affaires : la pratique de l'Islam. En position de "minorité intermédiaire", ils ont été conduits à reproduire un double villageois et à limiter les contacts avec la société d'accueil. S'il est vrai que le Sénégalais qui a travaillé dix ans à l'usine Thomson de Vernon peut rejoindre son frère, homme d'affaires à Pointe Noire et vice-versa, rares sont ceux qui ont pu bénéficier d'une longue expérience migratoire à la fois au Nord et au Sud de sorte que les positions des uns et des autres restent assez tranchées. Les migrants au Sud continuent de réinvestir au pays au plan individuel ou familial. En bonne position dans la hiérarchie villageoise, les plus anciens n'ont pas l'intention de modifier la réalité ni de changer leur vision du devenir du village qu'ils envisagent principalement comme un lieu de retraite et non comme un lieu économiquement viable. Au sein de la nouvelle génération, cependant quelques-uns sembleraient vouloir afficher plus fortement leur identité musulmane et redécouvrir leur africanité en privilégiant au village le développement d'équipements religieux (mosquée, *medersa*).

La modification du paysage politique au sein du pays d'accueil peut assurément provoquer des changements dans les comportements des migrants. En Côte-d'Ivoire, le fait que les étrangers, contrairement à ce qui s'est passé en 1990, ne devraient pas voter aux prochaines élections présidentielles de 1995 même si une incertitude demeure, participe déjà à la redéfinition des rapports entre étrangers et Ivoiriens. Les étrangers et notamment la communauté sénégalaise ont déjà anticipé, réagi à cette nouvelle situation. Ils semblent soulagés de ne plus être la cible, le bouc émissaire potentiel, de ne plus faire partie des enjeux politiques ivoiriens. Dans cette nouvelle perspective, la communauté sénégalaise ne se sent plus dans l'obligation d'être perçue, visibilisée comme une catégorie homogène. Et on assiste tout récemment chez les Sénégalais de Côte-d'Ivoire à l'éclatement des structures associatives, à la montée en puissance des conflits comme si le multipartisme ivoirien combiné à la possibilité de jouer dans un futur proche un rôle moteur au sein du Conseil Supérieur des Sénégalais de l'Extérieur avait donné des ailes aux leaders potentiels. Les Sénégalais réorganisent donc leur présence en Côte-d'Ivoire, remettant en question tous les leaders associatifs qui avaient été cooptés par le PDCI, les remplaçant par des cadets élus. Mais ceux-là entrevoient-ils dans l'apprentissage de nouveaux modèles relationnels, de nouvelles capacités collectives, la possibilité d'établir de nouvelles règles du jeu avec l'Etat Ivoirien, l'Etat Sénégalais ou bien comptent-ils utiliser ce savoir-faire acquis au sein des structures associatives pour un simple renversement d'élites ?

Sylvie BREDELOUP
Equipe Migrations Internationales Ouest-africaines
IFAN/ORSTOM-Dakar

Références bibliographiques de l'équipe

BA (C.O.), 1993 - *Migrations internationales et trajectoires migratoires dans la moyenne vallée du fleuve Sénégal (Bokidiawé et Galoua)*, DEA d'anthropologie, Université CAD de Dakar, 25 p.

BA (C.O.) & BREDELOUP (S.), 1994 - , Migrations intra-africaines des femmes de la vallée du Sénégal, *Cahiers ORSTOM*, S.II., (publication prévue pour 1995), numéro thématique sur les femmes.

BLION (R.), 1990. - *Phénomènes migratoires et migration de retour : l'analyse socio-économique des migrants burkinabè de la Côte-d'Ivoire*, DEA d'Economie du Développement, Paris I, Sorbonne.

BLION (R.), 1992. - "Retour des Burkinabè de Côte-d'Ivoire", *Hommes et Migrations*, n° 1160, décembre

BLION (R.), BREDELOUP (S.), 1994 - La Côte-d'Ivoire dans les stratégies migratoires des Burkinabè et Sénégalais, *GIDIS-CI*, 19 p.

BREDELOUP (S.), 1992. - Itinéraires africains de migrants sénégalais, *Hommes et Migrations*, n°1160 : 16-22.

BREDELOUP (S.), 1994 - Les migrants du fleuve Sénégal : A quand la "Diams'pora" ?, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol 9. , n°1 : 205-232.

BREDELOUP (S.), 1994. - "L'aventure contemporaine des diamantaires sénégalais", *Politique Africaine*, décembre (à paraître)

BREDELOUP (S.), 1994. - "Ne dites pas que les émigrés africains installés au Sud contribuent aussi à la dynamique associative, on les pense sans ressources, sans ressorts", *Hommes et Terres du Nord* (à paraître)

DRAME (M.), 1993 - *Rôle et statut des femmes de migrants internationaux restés au village : le cas de Madina Ndiathbé*, Mémoire de DEA d'anthropologie, Université CAD de Dakar, 33 p.

DRAME (M.), 1993 - La vie des femmes migrantes à l'étranger : analyse d'entretiens effectués à Madina Ndiathbé, département de Podor, *Rapport de stage ORSTOM*, sous la direction de S.Bredeloup.

EBIN (V.), 1990 - "Commerçants et missionnaires : une confrérie musulmane sénégalaise à New-York", *Hommes et Migrations* n° 1132, mai .

EBIN (V.), 1992 - "A la recherche de nouveaux "poissons". Stratégies commerciales mourides par temps de crise", *Politique Africaine* n° 45, mars.

EBIN (V.), LAKE (R.), 1992 - "Camelots sénégalais à New York" *Hommes et Migrations*, n° 1160, décembre.

EBIN (V.), 1993 - Senegalese women migrants in America : a new autonomy ?, in *Seminar on Women's Status and Population Change in sub-Saharan Africa* organized by the Committee on Gender and IUSSP, Senegal, March 3-6, 9 p

EBIN (V.), 1993 - "Les commerçants mourides à Marseille et à New York. Regards sur les stratégies d'implantation", in R.Grégoire, P.Labazée (ed). *Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest. Logiques et pratiques d'un groupe d'hommes d'affaires contemporains*, Paris, Karthala-ORSTOM.

MBOUP (M.), 1993. - "Les immigrés sénégalais d'Italie face au marché de l'emploi. Un dilemme : commerce ambulante ou embauche ?", Mémoire IUED, Genève, juillet.

ROBIN (N.), 1992. - "L'espace migratoire de l'Afrique de l'Ouest", *Hommes et Migrations*, n°1160, décembre.